

---

**Compte-rendu  
CONSEIL MUNICIPAL  
du  
04 février 2019**

---

Etaient présents : COZIEN Jean-Paul, BOURHIS Sébastien, GUEGUEN Emmanuel, HASCOET Nadine, JAYR Stéphane, LANNUZEL Brigitte, LE ROUX Valérie, LE STER Danièle, MAHE Jean-Christophe, PALUD Bernard, RIOU Anne-Marie, TALLEC Pierre.

Absent excusé : ILEMOINE Yann, KERIHUEL Bruno, LE COMTE Dominique, MORVAN Isabelle, PAUMARD Estelle.

Mme Anne-Marie RIOU a été nommée Secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H10**

**FINANCES**

---

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu des changements par rapport aux documents adressés aux membres du conseil.

Le virement à l'investissement sera de 300 000€ au lieu de 350 000€ du fait de la clôture décalée des budgets des lotissements.

Il présente le compte administratif qui ne pourra pas être voté lors de cette séance du fait de problèmes informatiques rencontrés aujourd'hui par la trésorerie.

La progression des dépenses est de 6% alors que celle des recettes est de 3%. Le résultat est de 387 000€

On constate une évolution de +14% en ce qui concerne les charges à caractère général.

Au niveau des charges du personnel, on constate également une évolution notamment + 34 000€ pour le remplacement d'agents absents. Les charges du personnel correspondent à un montant équivalent aux recettes liées aux contributions directes. Si nous résumons, les impôts « paient » les agents communaux. L'augmentation des charges du personnel est également liée à la mise en place de l'ALSH sur le temps méridien.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous constatons une évolution de +52% pour les produits de services qui s'explique par le fait que 24 000€ des produits Cantine et Garderie correspondent à des recettes 2017 décalées.

Impôts et taxes : 600 000€

Attributions de compensation QBO : 381 000€

Les dotations baissent notamment du fait de la perte de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Le Maire remarque qu'il va falloir être vigilant à l'avenir sur les dépenses.

En termes d'investissement, la commune a dépensé 361 000€. Les recettes correspondent à 445 000€ soit un résultat de 165 000€ d'investissement.

 **Vote Budget Primitif 2019**

- Budget de la Commune :

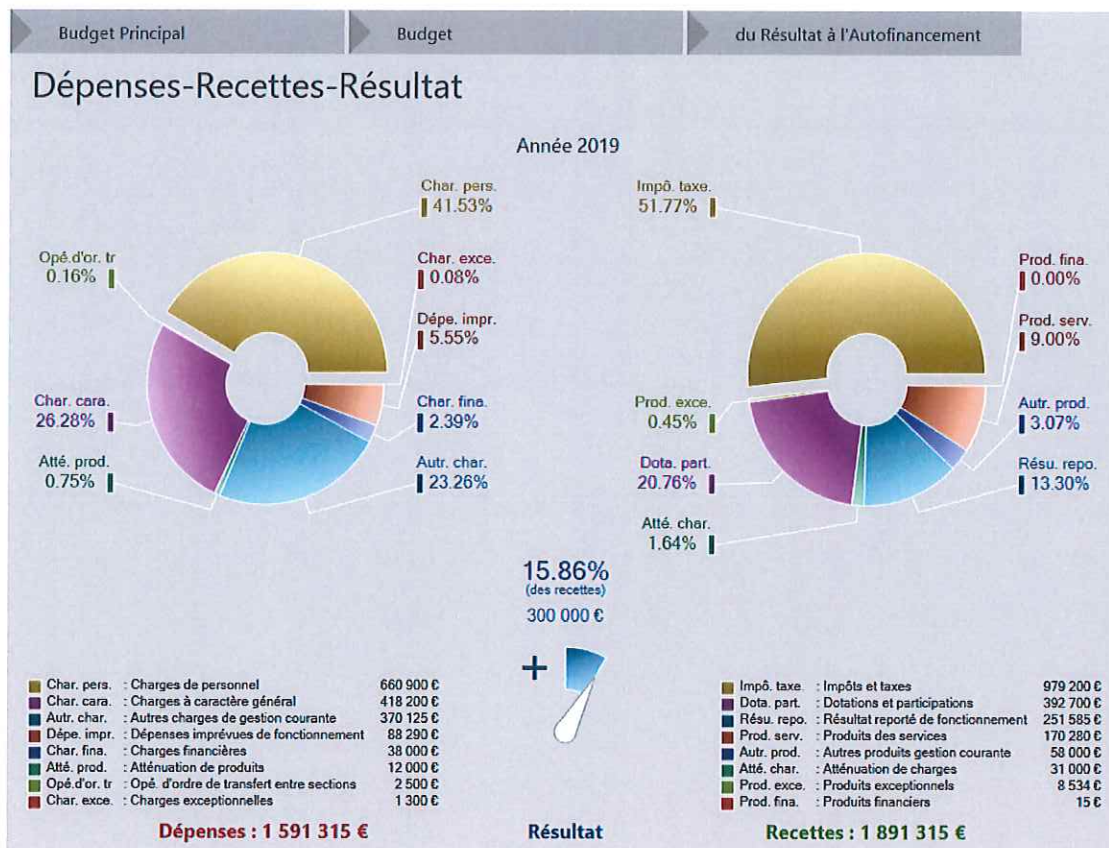
Le maire propose un virement à l'investissement de 300 000€ contre 420 000€ en 2018 du fait des pertes de dotations.

Le Maire présente le projet de budget 2019.

Dépenses de fonctionnement : 1 591 315€

Virement à l'investissement : 300 000€ (contre 420 000€ en 2018). Cette baisse est directement corrélée à la baisse des dotations.

**Soit un budget total de fonctionnement de 1 891 315€**



Sur le plan de l'investissement, le budget total s'élève à 1 361 158€

- Acquisition de terrain pour 280 000€
- Acquisition d'un bâti + destruction : 320 000€
- Ecole : 6 000€
- Aménagement mairie : 12 000€
- Travaux dans les bâtiments : 70 000€
- Changement de la chaudière de l'école et de la climatisation de la garderie : 25 000€
- Drainage du terrain de foot : 50 000€

Concernant l'achat du bâti, Mr Bourhis insiste sur l'importance de prendre en compte ce que l'on souhaite faire d'Edern. Mr le Maire fait remarquer qu'il y a une législation, on ne doit pas vendre à perte, attention à l'équité. Des règles précises existent. La négociation en cours porte sur l'ensemble du bien.

Concernant les recettes :

Emprunt : 220 000€

TVA et taxe d'aménagement : 46 000€

Revente de terrain : 200 000€

Excédent reporté : environ 251 000€ soit un budget de 1 361 158€

- Lotissement Les Hauts de Kerjean

Le maire précise qu'il faudra que le lotissement rachète le terrain qui appartenait à la commune pour 103 224€ que l'on retrouvera sur le budget communal.

Il reste un lot à encaissé pour 25 700€.

Le résultat du lotissement sera de l'ordre de 13 000€.

- Lotissement Pont Ar Devez

En dépense, on trouve l'achat du terrain pour un montant de 34 000€

Le résultat du lotissement s'élèvera à 41 000€.

### **VOTE POUR A L'UNANIMITE pour les 3 budgets**

Mr Le Maire pose un dernier sujet : la démission de la première adjointe Anne BLOSSIER. Dans son courrier, elle fait part de l'impossibilité pour elle de faire son travail. Le courrier de réponse de la préfecture a été reçu vendredi dernier. Pour bien fonctionner, il faut une équipe à 5 au bureau municipal et ce pour diverses raisons notamment le temps, la diversité des sujets et l'énergie nécessaires pour gérer les dossiers communautaires.

Le Maire propose la candidature de Danièle LE STER notamment pour son expérience professionnelle de comptable et pour son investissement sur les dossiers communautaires. Au niveau de l'indemnité, elle percevra le même montant que les autres adjoints.

Le vote a lieu à bulletin secret. Mr Gueguen est scrutateur.

Vote pour : 11

Vote blanc : 1